



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique unique en vue d'autoriser la restauration des cours d'eau sur le bassin versant du Blavet dans le cadre du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques (CTMA) sera ouverte au siège de Pontivy Communauté (siège de l'enquête) et en mairies d'Inzinzac-Lochrist, de Moustoir'Ac et de Languidic dans le département du Morbihan, pendant 19 jours consécutifs, du lundi 29 mars 2021 à 9h00 au vendredi 16 avril 2021 à 17h00.

Les communes concernées par le projet sont les suivantes :

- Saint-Gonnery, Réguiny, Pleugriffet, Saint-Aignan, Kerfourn, Crédin, Malguénac, Le Sourn, Silfiac, Saint-Thuriau, Noyal-Pontivy, Pontivy, Gueltas, Sainte-Brigitte, Neulliac, Guern, Cléguérec, Séglien, Radenac, Kergrist, Saint-Gérand, Croixanvec, Melrand, Bieuzy, Pluméliau, Baud, Saint-Allouestre, Saint-Barthélémy, La Chapelle-Neuve, Plumelin, Locminé, Guénin, Moustoir'Ac, Bignan, Evellys, Moréac, Quistinic, Plouay, Lanvaudan, Lanester, Gâvres, Riantec, Languidic, Port-Louis, Inzinzac-Lochrist, Calan, Cléguer, Locmiquélic, Hennebont, Caudan, Bubry, Inguiniel, Merlevenez, Plouhinec, Kervignac, Pluvigner, Camors, Locmalo, Langoëlan, dans le département du Morbihan,
- Saint-Connec, Saint-Caradec et Guerlédan dans le département des Côtes-d'Armor.

Ce projet, présenté par le président du Syndicat de la vallée du Blavet - 2 bis, rue de Kermarrec - 56150 Baud et le président de Lorient Agglomération – Maison de l'Agglomération – Quai du Péristyle – CS 20001 - 56214 Lorient Cedex, porte sur les demandes suivantes :

- autorisation environnementale au titre de l'article L181-1-1° du code de l'environnement ;
- déclaration d'intérêt général.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- 1 dossier produit par le bureau d'études CEREG (autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général)
- l'avis de la CLE du Sage du Blavet
- le courriel du 26/02/2020 de dispense de l'examen au cas par cas.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique au siège de Pontivy Communauté (siège de l'enquête) et en mairies d'Inzinzac-Lochrist, de Moustoir'Ac et de Languidic dans le département du Morbihan où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de ces services.

Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur les sites Internet des services de l'État du Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et des Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.gouv.fr).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de Madame Marie Clément – Syndicat de la vallée du Blavet – 2 bis, rue de Kermarrec - 56150 Baud - tél : 02-97-51-07-35 - adresse messagerie : marie.clement@blavet.bzh ou auprès de Madame Marie Birault - bureau d'études CEREG - Antenne de Nantes - Atelier 1 – 10, rue du Bois Briand – 44300 Nantes - téléphone : 06-48-57-97-41- messagerie : m.birault@cerreg.com

Madame Christine Bosse, ancienne chef d'agence commerciale, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition du public au cours des permanences suivantes :

- siège de Pontivy Communauté (1, Place Ernest Jan) le 29 mars 2021 de 9h00 à 12h00
- mairie d'Inzinzac-Lochrist (place Charles de Gaulle) le mercredi 7 avril 2021 de 9h00 à 12h00
- mairie de Moustoir'Ac (11, rue de la Maillette) le samedi 10 avril 2021 de 9h00 à 12h00
- mairie de Languidic (2, rue de la Mairie) le mercredi 14 avril 2021 de 14h00 à 17h00
- siège de Pontivy Communauté (1, Place Ernest Jan) le vendredi 16 avril 2021 de 14h00 à 17h00.

Durant ces permanences, la commissaire enquêtrice recevra les personnes intéressées et prendra connaissance de leurs observations orales ou écrites.

Le public pourra formuler directement ses observations et propositions sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice au siège de Pontivy Communauté et en mairies d'Inzinzac-Lochrist, de Moustoir'Ac et de Languidic ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice au siège de Pontivy Communauté – 1, Place Ernest Jan – 56300 Pontivy - adresse messagerie : enquete-blavet@pontivy-communaute.bzh.

Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête du siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau, nature et biodiversité) du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également publiés sur les sites Internet des services de l'Etat du Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et des Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.gouv.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale au titre de l'article L181-1-1° du code de l'environnement et une déclaration d'intérêt général, assorties de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan et par le préfet des Côtes-d'Armor ou un refus.

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.